



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugghe, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0

Objet : **élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au PNR - délibération rectificative pour changement de nom du syndicat**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a obligation en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, d'élire au scrutin secret 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

Ont été reçues les candidatures de :

- délégués titulaires : M. Philippe Martin
M. Jean-Michel Zabinski
- délégués suppléants : M. Simon Lesur
Mme Martine Montet-Warin

Après élection ont obtenu :

- délégués titulaires : M. Philippe Martin 24 voix
M. Jean-Michel Zabinski 5 voix
- délégués suppléants : M. Simon Lesur 24 voix
Mme Martine Montet-Warin 5 voix

Sont donc déclarés élus délégués au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Scarpe Escaut : M. Philippe Martin titulaire et M. Simon Lesur suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire




Annie GOUPIL